

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

1, place de l'Ecole - BP 7082 - 69348 LYON CEDEX 7 - FRANCE
Tel. + 33 (0)4 37 37 16 80 - Fax. + 33 (0)4 37 37 16 81

Pour obtenir une information locale, un conseil, un contact :

▶ N° Indigo 0 820 33 34 35

0,15 € TTC / MN



On peut lutter contre l'illettrisme
www.anlci.gov.fr

Agence Nationale
de Lutte Contre l'Illettrisme

« RÉUNIR POUR MIEUX AGIR »



L'illettrisme, un mot que l'on voudrait ne plus avoir à employer mais...

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire, écrire, compter, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés. Pour qualifier la situation de ceux qui connaissent ces difficultés à tous les âges de la vie alors qu'ils ont été scolarisés, et la distinguer de celle des personnes qui ne sont jamais allées à l'école, la France a choisi le terme d'**illettrisme**. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec.

L'illettrisme est un problème criant qui se tait.

Mettons-nous d'accord sur les mots

- Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'**illettrisme**. Il s'agit alors de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.
- Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.
- Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du «**Français langue étrangère**».

Agir contre l'illettrisme, c'est permettre à tous, à tous les âges de la vie, de réacquérir, de consolider la base de la base pour une émancipation personnelle, professionnelle, citoyenne et durable.

Une définition partagée par tous

Être illettré, c'est ne pas disposer, après avoir été pourtant scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre, retirer de l'argent d'un distributeur automatique, lire un schéma, une consigne de travail ou de sécurité, un planning des horaires de travail, calculer des quantités, communiquer avec son entourage au travail (clients, collègues, etc.)...

L'illettrisme, un phénomène qui recule mais plus de 2 millions et demi de personnes sont encore concernées en France



Dès 2001, l'ANLCI a engagé avec l'INSEE et plusieurs de ses partenaires un travail de mesure du **nombre de personnes adultes en situation d'illettrisme sur le territoire métropolitain**, afin de savoir plus précisément où faire porter les efforts et comment articuler les actions.

Avec le renouvellement de l'enquête **Information et Vie Quotidienne** en 2011-2012 par l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI, nous disposons pour la première fois de chiffres fiables sur l'évolution de l'illettrisme en France depuis 2004 : en 2011, le taux d'illettrisme est moins élevé qu'en 2004 (7 % contre 9 % en 2004).

Un **module de tests spécialement conçu avec l'ANLCI** (commandé en 2001 au PsyEF dirigé par J-M. Besse, Université de Lyon II) a été utilisé pour cette enquête, qui proposait aux personnes interrogées à leur domicile des situations proches de celles qu'elles peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, afin d'évaluer leurs niveaux de compétence à l'écrit (lecture, écriture, calcul...).

Des chiffres pour éclairer les politiques

7% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme,

soit **2 500 000** personnes.

(cf Insee Première, N°1426, déc 2012)

Qui sont-elles ? Sur ces 2 500 000 personnes en situation d'illettrisme :

- **La moitié a plus de 45 ans.**

Attention aux idées reçues qui limitent ce phénomène aux classes d'âge les plus jeunes.

- **Plus de la moitié exerce une activité professionnelle.**

La lutte contre l'illettrisme touche donc de très près le monde du travail, de l'entreprise.

- **6 %** de ceux qui sont dans l'emploi et **10%** de ceux qui sont au chômage sont en situation d'illettrisme.

Où vivent-elles ?

- Près de **50 %** des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les zones rurales ou faiblement peuplées, ce qui signifie que la politique doit s'organiser sur tout le territoire.

- **10 %** seulement vivent dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

Et pour les plus jeunes ?

Les tests auxquels sont soumis les jeunes, garçons et filles, âgés de 17 ans lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), organisée par les Ministères de la Défense et de l'Éducation Nationale (chiffres 2012), nous fournissent des informations :

- **4,4 %** des jeunes âgés de 17 ans se trouvent en situation d'illettrisme (en métropole et outre-mer),

- **10,4 %** ont des difficultés de compréhension à l'écrit.

Réunir pour mieux agir

Ces quatre mots reflètent la méthode de travail des membres des instances de l'ANLCI, méthode qui privilégie la réciprocité et l'enrichissement mutuel. Chaque institution apporte son angle de vision, ses problématiques et ses savoir-faire. En retour, elle bénéficie de l'expérience des autres et de la diversité des approches. Il y a là un espace de dialogue social dédié à la lutte contre l'illettrisme, particulièrement riche et constructif où se rencontrent et travaillent ensemble les pouvoirs publics, les dynamiques associatives, les organisations. Face à ce défi, chacun a sa place, à la place qui est la sienne.

Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'actions qui conjugue les efforts de tous. Son organisation traduit la volonté de permettre à tous de participer aux prises de décision et de prendre part à une action commune.

L'ANLCI mobilise et travaille avec ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Espace de concertation et de production d'outils, son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous les décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement. L'action de chacun est toujours complémentaire de l'action de tous les autres.

Son objet

Fédérer et optimiser les moyens affectés par l'État, les collectivités territoriales et les entreprises à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.

Afin que chacun comprenne mieux la place qui lui revient, l'ANLCI s'est dotée dès 2003 d'un outil structurant : le cadre national de référence, point d'ancrage d'une politique nationale transversale, cohérente et partagée.

En prenant appui sur sa convention constitutive, dans le respect des compétences de chacun, l'ANLCI se positionne comme :

- Pilote pour fixer un cap précis à la prévention et la lutte contre l'illettrisme en prise directe avec la réalité.
- Fournisseur de données fiables, utiles aux décideurs pour mieux faire connaître la réalité de l'illettrisme en France et pour optimiser l'utilisation des moyens qui relèvent à la fois de l'éducation et de la formation professionnelle.
- Fournisseur de normes pour proposer des repères simples à ceux qui construisent et mettent en œuvre les politiques publiques.
- Facilitateur et amplificateur de l'action pour qu'on continue à agir tout en proposant une organisation et des outils simples.

Pour prévenir et lutter efficacement contre l'illettrisme, il faut pouvoir mobiliser toutes les ressources qui peuvent y contribuer. En effet, l'extrême diversité des âges et des situations des personnes concernées rend nécessaire l'intervention conjuguée de nombreuses institutions qui doivent elles-mêmes interagir avec tout un réseau de partenaires qui les entoure pour informer, former, accompagner. Il faut pouvoir donner à chacun la grille de lecture de sa propre activité afin qu'il prenne conscience de sa contribution directe ou indirecte à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.

Ceux qui sont confrontés à l'illettrisme sont d'âges très différents, présentent des profils très divers et vivent des situations familiales ou professionnelles très variées. Pour des raisons essentielles et parce qu'il est évident qu'on peut toujours et partout prévenir et lutter contre l'illettrisme, les compétences pour le faire sont dans les faits partagés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les partenaires sociaux et la société civile. La lutte contre l'illettrisme touche en effet dans ses divers aspects aux attributions des uns et des autres.

Produire ce qui manque

En créant le groupement d'intérêt public « Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme », les représentants des pouvoirs publics nationaux ont exprimé une volonté commune, partagée par les responsables des collectivités territoriales et les partenaires sociaux, de se réunir afin de disposer, sur le problème complexe de l'illettrisme, d'un certain nombre de données claires, de méthodes de travail et d'organisation et d'un outillage produit en commun.

Renforcer les partenariats régionaux et les synergies entre tous les acteurs

Les chargés de mission de l'ANLCI en région sont les relais opérationnels de l'Agence. Avec l'équipe nationale, ils constituent un seul et même réseau d'action. Ce sont les chargés de mission régionaux qui, sous l'autorité du Préfet de région, en lien de plus en plus étroit avec le Rectorat et les collectivités territoriales coordonnent l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, véritables outils d'organisation et de structuration des politiques et des actions au niveau territorial.

Après s'être mis d'accord sur le diagnostic de la situation en région, les comités de pilotage régionaux réunis par les Préfets de région définissent une stratégie collective, des priorités d'action et rendent compte des moyens mobilisés par l'État, les collectivités et les entreprises pour prévenir et faire reculer l'illettrisme.

Le GIP ANLCI est le garant du déploiement de cette méthode de travail dans toutes les régions. Il assure la promotion de cette méthode de travail auprès des Préfets de région, des Président(e)s des conseils régionaux et outille les chargés de mission régionaux.

Une structure légère et réactive

Une équipe nationale opérationnelle d'une douzaine de personnes, chargés de mission nationaux et secrétariat, pour animer la politique nationale et coordonner le réseau des chargés de mission régionaux, dirigée par Hervé Fernandez.

Des chargés de mission régionaux, nommés par les Préfets de région et le directeur de l'Agence, en concertation avec les Conseils régionaux, pour animer la politique régionale de lutte contre l'illettrisme, préparer et coordonner les plans d'action régionaux.

Un conseil d'administration, présidé par Marie-Thérèse Geffroy, un comité consultatif, et un comité scientifique et de l'évaluation.

Notre action

Mesurer l'illettrisme :

Pour mieux connaître les personnes concernées et offrir aux décideurs une vision claire des besoins.

L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial que local, toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Au-delà de la mesure globale de l'ampleur du phénomène, l'ANLCI permet de disposer de données fiables afin de faire connaître les personnes concernées et d'en finir avec les idées reçues qui sont un frein considérable au développement de la lutte contre l'illettrisme.

Au niveau national, après l'exploitation en 2005 de l'enquête Insee-IVQ, l'INSEE et l'ANLCI ont rendu publiques les nouvelles données de l'illettrisme en France en décembre 2012.

Organiser le partenariat :

Pour coordonner les décisions et les actions sur les territoires et en évaluer les impacts.

L'ANLCI fédère et optimise des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Elle a pour vocation d'**organiser le partenariat** au niveau national et territorial **dans tous les champs d'action que recouvrent la prévention et la lutte contre l'illettrisme** : prévention, éducation, formation des adultes, monde du travail et de l'entreprise, insertion, action sociale, culture. Pour cela, elle s'appuie sur le cadre national de référence qui permet d'élaborer des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en définissant un diagnostic régional, des objectifs stratégiques, des actions, moyens humains et généraux.

Outiller et faire connaître ce qui marche :

Pour permettre à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme de changer d'échelle.

L'ANLCI accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

Depuis 2004, l'ANLCI à travers son Forum Permanent des Pratiques soutenu par le Fonds Social Européen (FSE) fait connaître et partager les pratiques qui réussissent dans tous les domaines de la lutte contre l'illettrisme, mutualise et valorise ce qui marche, et développe des processus de professionnalisation afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions. Véritable dynamique collective, le FPP permet une mobilisation très importante, la diffusion d'outils opérationnels en favorisant l'échange de pratiques.



Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle

Un outil pour aider les branches professionnelles à bâtir des programmes de formation de base, le **Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP)**, produit en 2009.

Depuis 2004, sous l'impulsion de l'ANLCI et de tous ses partenaires, la lutte contre l'illettrisme a connu de profonds changements dans tous les secteurs :

- // Toutes les régions se sont engagées dans la formalisation d'un plan régional, ce qui a permis d'introduire des mesures contre l'illettrisme dans les Contrats de Plans Régionaux de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) ;
- // La prévention de l'illettrisme est devenue une préoccupation majeure dont il est aujourd'hui plus facile de parler parce que l'on sait ce qu'elle recouvre ;
- // Les données sur l'illettrisme, sur le profil des personnes concernées, sur leur situation par rapport à l'emploi sont désormais disponibles et des déclinaisons de l'enquête nationale IVQ, ont été réalisées dans certaines régions ;
- // Les partenaires sociaux, les branches professionnelles et leurs relais opérationnels, les OPCA, ont fait de la lutte contre l'illettrisme une de leurs priorités d'action et ont mobilisé des crédits très importants pour développer la formation de base ;
- // Avec l'aide du fonds social européen, l'ANLCI a pu réaliser un travail d'identification des bonnes pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur tout le territoire métropolitain et outre-mer, les a formalisées et a contribué à diffuser largement les outils et les solutions qui ont fait leur preuve afin d'aider ceux qui se demandent comment réussir leurs actions contre l'illettrisme sans avoir besoin de toujours tout réinventer partout ;
- // Des expérimentations sociales menées sur tous les territoires ont permis d'évaluer de nouvelles démarches dont la généralisation et le partage de ces bonnes pratiques sont maintenant envisageables :



► Les Actions Éducatives Familiales ou AEF :

Une Action Éducative Familiale est une action menée avec des adultes qui sont aussi parents et pour qui la non maîtrise des savoirs et compétences de base : parler, lire, écrire, calculer se repérer, rend difficile l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants, les contacts avec l'école, l'accès à des équipements éducatifs, culturels, l'exercice de la parentalité dans toutes ses dimensions. Transformer positivement le rapport à l'écrit de ces personnes, développer leur maîtrise des savoirs de base constituent des objectifs présents pour toutes les AEF, quels qu'en soient les contenus et modalités de mise en œuvre. Toutes ces actions visent un effet ricochet dont le but est d'avoir, via la mobilisation des parents autour des savoirs de base et leur réconciliation avec la culture de l'écrit, un impact positif sur la scolarité des enfants.

► Compétences de base en Apprentissage (CBA)



Pour de meilleures conditions de prise en charge de l'illettrisme dans les Centres de Formation d'Apprentis. Depuis plus de trois ans, l'ANLCI travaille avec les acteurs de l'apprentissage, notamment les CFA, pour proposer des solutions concrètes et sécuriser les parcours de formation des apprentis en difficulté avec les compétences de base. Cette démarche a permis de proposer des issues possibles en identifiant les clés de réussite tout en prenant appui sur les pratiques déjà existantes. Une boîte à outils est mise à disposition des équipes des CFA pour les aider à s'engager dans une démarche de réflexion autour de la problématique de l'illettrisme dans leur établissement.

Agir ensemble contre l'illettrisme

Pour l'accès de tous à la lecture,
à l'écriture et aux compétences de base



Le premier mars, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a décidé d'attribuer au collectif de 65 grandes organisations **Agir ensemble contre l'illettrisme** le label grande Cause nationale 2013.

En attribuant ce label, le Premier ministre a donc voulu « souligner et encourager la démarche de mobilisation des principales associations et organisations qui luttent contre

l'illettrisme » et « faire en sorte que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, et pour participer pleinement à la vie démocratique » (extrait du communiqué de presse du 1^{er} mars 2013).

Un label qui doit nous servir à :

- ▶ **Faire connaître au plus grand nombre** la réalité des personnes confrontées à l'illettrisme et s'appuyer sur la dynamique créée par le label grande cause pour amplifier la mobilisation vers un même but : prévenir et faire reculer l'illettrisme.
- ▶ **Adresser à tous un message positif** pour expliquer que l'on peut renouer avec la lecture et l'écriture quel que soit son âge.

Retrouvez le dossier presse sur www.illettrisme2013.fr

Des services et outils accessibles à tous

Un portail dédié à la prévention et à la lutte contre

l'illettrisme : nouvelle version du site www.anlci.gouv.fr, avec cartographie et annuaire des acteurs, les informations en région,...

Des affiches

pour sensibiliser, faire connaître des informations clés liées à l'illettrisme : chiffres, numéro indigo, etc.

Illettrisme Info Service :

un numéro indigo porté par les Centres Ressources Illettrisme pour trouver une information locale, des ressources... et sur lequel la campagne d'informations pourra s'appuyer.

N° Indigo 0 820 33 34 35
0,15€ TTC / MN

Des informations, outils et ressources disponibles pour tous,

produits par l'ANLCI et en partenariat avec des acteurs clés du monde du travail, de la culture, de l'insertion...



« Agir ensemble contre l'illettrisme sur tous les territoires » :

État des lieux des politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme en métropole et outremer, paru à l'été 2012.



Marie-Thérèse Geffroy
Présidente du Conseil d'Administration
sec.mtgeffroy@anlci.fr



Hervé Fernandez
Directeur
sec.directeur@anlci.fr



Eric Nédélec
Coordonateur national
04 37 37 18 63
eric.nedelec@anlci.fr



Armelle Delample
Chargée de mission nationale
Système d'information, collecte de données
nationales et régionales
04 37 37 18 68
armelle.delample@anlci.fr



Jean-Pierre Jeantheau
Chargé de mission national
Mesure et statistiques, Coordination du Comité
Scientifique et de l'Evaluation
04 37 37 18 65
jean-pierre.jeantheau@anlci.fr



Elie Maroun
Chargé de mission national
Forum Permanent des Pratiques
Dossiers spécifiques : Professionnalisation, TIC et FOAD
04 37 37 18 67
elie.maroun@anlci.fr



Virginie Lamontagne
Chargée de mission nationale
Information et communication
04 37 37 18 72
virgine.lamontagne@anlci.fr



Jessica Pothet
Doctorante
Chargée du développement des Actions Educatives
Familiales
04 37 37 18 69
jessica.pothet@anlci.fr



Emmanuelle Unal
Chargée de mission nationale
Compétences de base et apprentissage,
plans d'action régionaux
04 37 37 18 61
emmanuelle.unal@anlci.fr



Anaïs Serhouni
Chargée de gestion
04 37 37 18 70
anaïs.serhouni@anlci.fr



Christelle Leblanc
Assistante
Assistante de la direction, appui aux chargés de mission
04 37 37 18 73
christelle.leblanc@anlci.fr



Charlotte Gilfort
Assistante
Appui aux chargés de mission, accueil téléphonique
04 37 37 16 80 (standard)
charlotte.gilfort@anlci.fr



Fabienne Coly
Assistante des projets communication
et apprentissage
04 37 37 18 66
fabienne.coly@anlci.fr



Carole Coulibaly
Assistante comptabilité
04 37 37 18 71
carole.coulibaly@anlci.fr



Valérie Ouedraogo
Agent Comptable

Prévention et Lutte Contre l'Illettrisme

Chargés de mission en région



ALSACE



Valérie BEPOIX - DIRECCTE
6, rue G. A. Hirn - 67085
STRASBOURG Cedex
valerie.bepoix@direccte.gouv.fr
Avec l'appui de **Shiva PARSAEE** au
CRAPT-CARRLI (photo)
Tél.: 03 88 23 83 27 - Fax : 03 88 23 83 24
shiva.parsaee@ac-strasbourg.fr

AQUITAINE



Florence ABADIE - DRJSCS
7, bld Chaban-Delmas
33525 BRUGES
Tél.: 05 56 69 38 54
florence.abadie@drjscs.gouv.fr

AUVERGNE



Sylvie MARTIN - DRJSCS
34, rue Albert Thomas
63038 CLEMRONT FERRAND Cedex 1
Tél.: 04 73 34 91 63
Fax: 04 73 34 99 81
sylvie.martin@drjscs.gouv.fr

BASSE-NORMANDIE



Marie-José LEFEBVRE
ERREFOM
Unité BAT A - 10 rue Alfred Kastler
14052 CAEN cedex 4
Tél.: 02 31 95 03 39
Fax: 02 31 95 54 30
mjlefebvre@errefom.info

BOURGOGNE



Valérie NAIGEON - SGAR
53, rue de la Préfecture
21041 DIJON
Tél.: 03 80 44 67 58
Fax: 03 80 44 67 98
valerie.naigeon@bourgogne.pref.gouv.fr

BRETAGNE

En l'attente du renouvellement du poste de chargé de mission en région, vous pouvez contacter l'ANLCI au 04 37 37 16 80

CENTRE



Jean-Christophe RALEMA
GIP Alfa Centre
10 rue Saint-Etienne
45000 ORLEANS
Tel : 02 38 77 83 39
Fax : 02 38 62 77 74
jc.ralema@alfacentre.org

CHAMPAGNE-ARDENNE

En l'attente du renouvellement du poste de chargé de mission en région, vous pouvez contacter l'ANLCI au 04 37 37 16 80

CORSE



Catherine MICHELI - SGAC
Palais Lantivy
Cours Napoléon - 20188 AJACCIO
Tél. : 04 95 11 13 17
catherine.micheli@corse.gouv.pref.fr

FRANCHE-COMTE



Dominique ROMAND - SGAR
8 bis rue Charles Nodier
25035 BESANCON
Tél. : 03 81 61 89 46
Fax : 03 81 25 12 59
dominique.romand@franche-comte.gouv.fr

GUADELOUPE



Georges DRUMEAUX
Rectorat
Boulevard de l'Union - BP 480
97183 Abymes
Tél. : 05 90 21 64 66
georges.drumeaux@ac-guadeloupe.fr

GUYANE



Raymond HORTH - Préfecture
Avec l'appui de **Florence FOUROY**
(photo) à **KALEDA**
32 Bis rue Lieutenant Becker B.P.
296 - 97324 CAYENNE CEDEX
Tél. : 05 94 39 04 41
kaleda-florence@orange.fr

HAUTE-NORMANDIE



Catherine BELMANS - SGAR
7, place de la Madeleine
76036 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 32 76 54 73
Fax : 02 32 76 51 35
catherine.belmans@haute-normandie.pref.gouv.fr

ILE-DE-FRANCE



Frédéric BLACHIER
Défi Métiers
16 avenue Jean Moulin - 75014 PARIS
Tél. : 01 56 53 32 73
Fax : 01 56 53 32 48
f.blachier@defi-metiers.fr

LANGUEDOC - ROUSSILLON



Jean-Christophe PARISOT
Préfet SGAR
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Fax : 04 67 61 84 51
jean-christophe.parisot@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

LIMOUSIN



Catherine TABARAUD
Prisme Limousin
Le carré Jourdan
13, cours Jourdan - 87 000 Limoges
Tél. : 05 55 10 99 09
Fax : 05 55 79 36 01
catherine.tabaraud@prisme-limousin.fr

LORRAINE



Anne POISNEUF - SGAR
Mission illettrisme - 9, place de la
Préfecture - 57000 METZ
Tél. : 03 87 17 96 63
06 75 42 20 25
anne.poisneuf@lorraine.pref.gouv.fr

MAYOTTE



Faridy ATTOUMANE
Préfecture
Délégué du Préfet
à la Politique de la Ville
B.P. 676 Kaweni - 97600
Mamoudzou - Mayotte
Tél. : 02 69 63 57 07
faridy.attoumane@mayotte.pref.gouv.fr

MIDI-PYRENEES



Marie-Christine CARRIE
SGAR
Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
Tél. : 05 34 45 33 56
Fax : 05 34 45 33 04
marie-christine.carrie@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS



Cécile PARENT-NUTTE - SGAR
12, rue Jean Sans Peur
59039 Lille Cedex
Tél. : 03 20 30 51 15
Fax : 03 20 30 56 64
cecile.parent-nutte@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE



Olivier GRZELAK - DAFE
209, rue Auguste Bénébig
haut Magenta - BP 180
98845 NOUMEA
Tél. : 23 24 35 - Fax : (687) 23 24 40
olivier.grzelak@dafe.nc

PAYS-DE-LA-LOIRE



Maryvonne GAUDART
DRJSCS
Maison l'administration Nouvelle
9, rue René Viviani - CS 46205 -
44262 Nantes CEDEX 02
Tél. : 02 40 12 87 04
Maryvonne.GAUDART@drjscs.gouv.fr

PICARDIE



Anne BOIDIN - SGAR
6, rue Debray
80020 AMIENS CEDEX
Tél. : 03 22 33 84 41
Fax : 03 22 33 84 49
anne.boidin@picardie.pref.gouv.fr

POITOU-CHARENTES

En l'attente du renouvellement du poste de chargé de mission en région, vous pouvez contacter l'ANLCI au 04 37 37 16 80

PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR



Guylaine COSTANTINO
CRDP
31, bd d'Athènes - 13001 MARSEILLE
Tél. : 04 91 14 13 52
Fax : 04 91 14 13 00
guylaine.costantino@ac-aix-marseille.fr

REUNION



Paul SOUPE - CARIF - OREF
190 rue des Deux Canons Immeuble
Futura - 97490 SAINTE CLOTILDE
Tél. : 02 62 28 30 47
Fax : 02 62 28 04 00 / 44
psoupe@runformation.org

RHÔNE - ALPES



Anne MESSEGUE
SGAR
33 rue Moncey - 69003 Lyon
Adresse postale :
106 rue Pierre Corneille
69419 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 72 61 65 83
anne.messegue@rhone-alpes.pref.gouv.fr

www.anlci.gouv.fr - portail des régions

ALSACE : CRAPT-CARRLI, 4 rue de Sarrelouis - 67000 STRASBOURG - 03 88 23 83 23 - crapt-carrli@ac-strasbourg.fr - <http://crapt-carrli.gip-fcip-alsace.fr>
AQUITAINE : CLAP/CRI, 176-182 rue Guillaume Leblanc - 33000 BORDEAUX - 05 57 01 56 90 - cri@clap-so.org - www.clap-so.org
AUVERGNE : CRI Auvergne, 6, rue du Clos Notre-Dame - 63000 CLERMONT-FERRAND - 04 73 90 48 16 - contact@cri-auvergne.com - www.illettrisme-auvergne.org
BOURGOGNE : CDDP de la Nièvre, 3, rue Lamartine - 58000 NEVERS - 03 86 61 45 90 - cddp58@ac-dijon.fr - <http://webpublic.ac-dijon.fr/divers/crdp/cddp58>
C2R, Le Grama - 15, Place Grangier - 21000 DIJON - 03 80 54 14 25 - vd@c2r-bourgogne.org - www.c2r-bourgogne.org
BRETAGNE : GREF-BRETAGNE, Technopôle Atalante Champeaux 91, rue de Saint-Brieuc CS64347 - 35043 RENNES - 02 99 54 79 00 - e.lambert@gref-bretagne.com - <http://www.gref-bretagne.com>
CENTRE : CRIA 41/ACRIA, 18, rue Roland-Dorgelès - 41000 BLOIS - 02 54 43 40 84 - cria41@wanadoo.fr - <http://www.cria41.com>
CRIA 36 / AD PEP 36, 7, avenue du Général Ruby 36000 CHATEAUROUX - 09 61 60 48 00 - cria36@adpep36.fr
SCRIPT-CAFOC, 2, rue du Carbone - CS 80017 - 45072 ORLEANS - 02 38 83 48 40 - cafoc@ac-orleans-tours.fr
CRIA 45, 3, rue Edouard Branly 45100 ORLEANS la Source - 02 38 63 77 22 - cria.45@wanadoo.fr
CRIA 28, 7 rue Jean Rostand 28300 MAINVILLIERS - 02 37 36 06 19 - cria28@laposte.net
AFFIC/CRIA 37, 3, place Raspail 37000 TOURS - 02 47 47 12 87 - cria37@orange.fr
CRIA 18/ADPEP, 166 rue du Briou - 18230 ST DOULCHARD - 02 48 27 52 05 - cria18@pep18
CHAMPAGNE ARDENNE : ARIFOR, 79, avenue de Ste Ménéhould - 51037 CHALONS en CHAMPAGNE CEDEX - 03 26 21 83 20 - mlnimier@arifor.fr - www.illettrisme-ressources.com
CORSE : CRAIL - GIP Corse compétences, 1 rue 1^{er} bataillon de choc - résidence Castel vecchio - immeuble les lauriers - 20090 AJACCIO - 04 95 10 52 24 - annie.chiaroni@sfr.fr - www.craill-corse.org
GUADELOUPE : CIBC L2i, 25, rue du Général Ruillier - 97110 POINTE-à-PITRE - 05 90 89 33 94 - cibc.l2i.guadeloupe@wanadoo.fr
GUYANE : KALEDA, 32 bis, rue du lieutenant-Becker BP 296 - 97326 CAYENNE cedex 05 94 31 83 68 - kaleda-florence@orange.fr - www.prefobguyane.org
ILE DE FRANCE : ICI ET LA, Immeuble le Mazière - Rue René Cassin - 91000 EVRY - 01 69 36 00 60 - centrederessources.icietla@orange.fr
LANGUEDOC-ROUSSILLON : CREPA- FAOL Formation, 22, rue A. Marty - 11000 CARCASSONNE - 04 68 72 59 36 - crepa.faol@orange.fr
ASMOUNE, 26, allée de Mycènes - 34000 MONTPELLIER - 04 67 18 63 64 - jbellone.asmoune@orange.fr
FRI, CDDP, Place Jean Moulin 66000 PERPIGNAN - 04 68 08 10 08 - claud.fages@crdp-montpellier.fr
LIMOUSIN : PRISME LIMOUSIN, Le carré Jourdan 13 cours Jourdan - 87000 LIMOGES - 05 55 79 36 00 - contact@prisme-limousin.fr
LORRAINE : C2Ri Lorraine, 6 Place du Roi George - 57000 METZ - 03 87 68 11 23 - c2ri@inffolor.org - www.c2rilorraine.org
CRIL 54, 17 bis, rue Laurent-Bonnevay - 54100 NANCY - 03 83 97 01 34 - cril.administratif@numericable.fr
CRIL 55, Gare routière - 2 rue du four - 55000 BAR LE DUC - 03 29 77 25 72 - christinecri55@wanadoo.fr
MARTINIQUE : AGEFMA, Immeuble Foyal 2000 1^{er} étage - Rue du Gouverneur Ponton - 97200 Fort-De-France - 05 96 71 11 02 - agefma@wanadoo.fr - <http://www.carif.mq>
MIDI-PYRENNÉES : RESSOURCES ET TERRITOIRES, Pôle Accès aux Savoirs de Base - BP 1012 9 rue Alex Coutet - 31023 TOULOUSE Cedex - 05 62 11 38 34 - accueil@ressources-territoires.com - www.ressources-territoires.com
NORD-PAS-DE-CALAIS : C2RP, Immeuble Le Vendôme - 50, rue Gustave-Delory - 59800 LILLE - 03 20 90 73 14 - veberle@c2rp.fr - www.c2rp.fr
BASSE-NORMANDIE : ERREFOM, Unité BAT A - 10 rue Alfred Kastler - 14052 CAEN cedex 4 - 02 31 46 91 10 - nrianderelaroche@errefom.info - www.errefom.info
HAUTE-NORMANDIE : CREFOR, Immeuble Normandie 1 - 1^{er} étage - 98, avenue de Bretagne BP1152 - 76176 ROUEN CEDEX 1 - 02 32 18 49 30
NOUVELLE-CALÉDONIE : Mission Insertion des Jeunes (MIJ), 12, rue de Verdun - Immeuble le Gallieni II - 98847 NOUMEA CEDEX - 28 22 77 - direction@mij.asso.nc - <http://www.mij.asso.nc>
PAYS-DE-LA-LOIRE : CDDP de Laval, 22, rue du docteur Corre BP 814 - 53000 LAVAL Cedex 02 43 68 08 83 - mediatheque.cddp53@ac-nantes.fr - <http://cddp53.crdp-nantes.fr>
CDRP, 21, rue du maréchal Lyautey - 72016 LE MANS Cedex - 02 43 81 43 70 - crdp-cddp72@ac-nantes.fr - <http://cddp72.crdp-nantes.fr>
ADLI - CRI 49 Maine et Loire, 3 Place Monprofit - 49170 ST GEORGES SUR LOIRE - 02 41 79 07 15 - adli.49@free.fr
CDDP Maine et Loire, 14, rue Anne Franck - 49043 ANGERS Cedex 01 - 02 41 66 91 31 - crdp-cddp49@ac-nantes.fr - <http://cddp49.crdp-nantes.fr>
CAFOC/GIP FCIP Expérience, 22 rue de Chateaubriand - 44000 NANTES - 02 40 35 94 10 - jean-philippe.roquelle@ac-nantes.fr - www.cafoac.ac-nantes.fr
PICARDIE : URLIP, 50, rue Riolan - 80000 AMIENS cedex - 03 22 92 85 85 - urlip.ressources@sfr.fr
POITOU-CHARENTES : ARFTLV, Téléport 5 - Avenue du Parc du Futur BP 4003 - 86131 JAUNAY CLAN CEDEX - 0 800 222 572 (standard)
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : CRI PACA, 3 cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE - 04 91 08 49 89 - laurence.paca@illettrisme.org - www.illettrisme.org
REUNION : CARIF OREF, 190 route des deux canons - Immeuble Futura - 97490 SAINTE-CLOTILDE CEDEX - 02 62 28 30 47 - jdijoux@cariforef-reunion.net - www.cariforef-reunion.net
RHÔNE-ALPES : IRIS, 97, galerie de l'Arlequin - 38100 GRENOBLE - 04 76 40 16 00 - **ECRIT 01**, 526 rue Paul Verlaine BP 17 - 01000 PERONNAS - 04 74 32 11 61 - sandra.seguin-nantas@afi3.fr - ecrito1@afi3.fr
AFI, 185 bis, rue Voillot - 69100 VILLEURBANNE - 0800 970 669 - apprendrelefrancais@afi3.fr

Un Conseil d'Administration

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative - Ministère des Outre-Mer - Ministère des Affaires sociales et de la Santé - Ministère de la Justice - Ministère de l'économie et des finances - Ministère de l'Intérieur - Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Ministère de l'éducation nationale - Ministère de la défense - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Ministère de la culture et de la communication.

ACSE, agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - Pôle Emploi - AFPA, association nationale pour la formation professionnelle des adultes - IFE, Institut Français de l'Éducation - Opacalm, fonds d'assurance formation des entreprises de l'agroalimentaire - Agefos PME, fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises - Opacalia - SNCF Marie-Thérèse Geffroy, Présidente du Conseil d'administration - Philippe Dole, Commissaire du gouvernement.

Un Comité consultatif

ACFCI Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - AGIEM Association Générale des Institutrices des écoles et classes maternelles publiques - AGIR ABCD - APCMA Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat - CJD Centre des jeunes dirigeants d'entreprise - CFDT Confédération française démocratique du travail - CFE CGC Confédération française de l'encadrement, confédération générale des cadres - CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens - CG PME Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGT Confédération générale du travail - FNO Fédération nationale des orthophonistes - FNSEA Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - FO Force ouvrière - Les FRANCAS - FSU Fédération syndicale unitaire - MEDEF Mouvement des entreprises de France - UNSA Union nationale des syndicats autonomes - UPA Union professionnelle artisanale - FCPE Fédération des conseils de parents d'élèves - PEEP Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - UNAF Union nationale des associations familiales - UNAPEL Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre - ACCES Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations - AFEV Association de la fondation étudiante pour la ville - ANACT Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - agir ABCD - Assemblée des conseils économiques et sociaux de France - Assemblée des départements de France - Association des maires de France - Association nationale des conseillers en formation continue - Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel - Rotary, association « savoir lire » - ATD Quart Monde - CNAM Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - CAF Caisse nationale des allocations familiales - CEMEA Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - centre Michel Delay - Centre national d'insertion par l'activité économique - CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale - CNED Centre national d'enseignement à distance - CNDP Centre national de documentation pédagogique - Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion - Conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres - Conseil national des Missions locales - CNAM Conservatoire national des arts et métiers - Croix Rouge Française - Emmaüs France - Fédération de la formation professionnelle - Fédération française des maisons des jeunes et de la culture - Fédération nationale de la mutualité française - Fédération nationale des organismes de formation - Union régionale des organismes de formation en Rhône alpes - FNARS Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale - FNPS Fédération nationale de la presse spécialisée - Fédération nationale des villes lecture - Fondation caisse d'épargne pour la solidarité - Fondation du crédit mutuel pour la lecture - Fondation Carla Bruni-Sarkozy - Genepi - Les Apprentis d'Auteuil - La ligue de l'enseignement - « lire et faire lire » - observatoire national de la lecture - OCDE organisation de coopération et de développement économiques - « quand les livres relient » - Restaurants du cœur - Secours catholique - Secours populaire français - SPS syndicat de la presse sociale - UNESCO - Union peuple et culture - UNCCAS Union nationale des centres communaux d'action sociale - Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs - UNIOPS Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales - ANDEV Association nationale des directeurs de l'éducation des villes - FNEPE Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs - Fédération des enseignants documentalistes de l'éducation nationale (FADBEN) - Lilavie - Fondation Robert Schuman - École des grands-parents européens (EGPE) - Solidarité laïque - Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (FGPEP) - Fondation Caisse des dépôts et consignation - Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE).